



SOLIDAIRES groupe RATP
144 boulevard de la Villette 75019 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - Fax : 01 43 67 62 14
www.solidaires-grouperatp.org

SECTION LIGNE 3/3Bis

28 NOVEMBRE 2017

ÉLECTRISATIONS RÉPÉTÉES DES AGENTS DE LA 3BIS mise en place de préventions adaptées

Deux collègues de conduite de la 3bis subiront, l'un après l'autre, sur le même matériel roulant une électrisation dans la cabine de conduite. Sans tarder Solidaires a réclamé une enquête pour accident grave. L'enquête permettra de résoudre le problème et d'établir une prévention adaptée pour empêcher de nouveaux accidents. La direction de la ligne 3 et MRF ont accepté nos préconisations.

Une électrisation, ce n'est pas acceptable, une deuxième, c'est inacceptable !

Une limitation temporaire de vitesse a été mise en place en sortie de Gambetta voie 2 sur la 3bis. Durant cette période, **plusieurs collègues ont reçu des coups de jus lors du franchissement du TIV d'exécution**. Mais heureusement certains ont déclaré un Accident du Travail (AT). **Un accident a eu lieu le 30 octobre**, le jour même SOLIDAIRES a saisi le CHSCT pour avoir les circonstances détaillées de l'accident et le retour d'une recherche de potentiel fuyant sur le matériel roulant. Selon la direction nous étions face à de l'électricité statique car MRF n'avait rien trouvé sur le train. L'hypothèse de la direction n'était pas la bonne. En effet, **un autre AT a eu lieu le 31 octobre, sur la même motrice et au même endroit**. SOLIDAIRES a immédiatement réclamé une enquête pour accident grave conformément au code du travail.

Quand la limitation de vitesse révèle une défaillance

Le 27 novembre 2017, une enquête pour accident du travail a été menée avec la direction de la ligne 3 et MRF. Celle-ci révélera qu'un fil électrique était dénudé sur la motrice 10207. Le train circulant à faible vitesse sur le ralentissement provisoire provoquait de fortes secousses faisant que le fil dénudé touchait par intermittence le coffre métallique. Ce dernier étant en contact direct du manipulateur, cela engendrait les électrisations. MRF reconnaîtra qu'elle aurait dû déceler cette panne dès le premier AT. Heureusement pour nos collègues que l'on était sur de la basse tension ! L'enquête conjointe aboutira aux préconisations suivantes : **S'assurer que les torons de fils aient un passage évitant un contact accidentel avec la porte ; Rappeler la vigilance à appliquer lors de la vérification de ces organes ; En cas de réapparition d'un tel événement, tenter de reproduire l'incident en réalisant un tour en ligne avec des gants isolants.**

L'ensemble des trains a été vérifié sur la 3 bis, tous les fils électriques ont été attachés entre eux et pour les empêcher leur déplacement du fait des vibrations, ils ont été attachés au battant du coffre métallique. En cas de questions, vous pouvez interpeler vos représentant-es locaux SOLIDAIRES ligne 3/3bis.

Extrait de la note CHSCT électrisation

Il est importe, lorsqu'un agent a reçu une décharge électrique d'appeler systématiquement les sapeurs-pompiers et d'interdire au blessé, même s'il est en apparence bonne condition physique, de consulter par ses propres moyens et, à plus forte raison, de continuer à travailler sans avoir subi d'examen médicaux.